



Association Moruroa e tatou

Siège : 563 Boulevard Pomare

Papeete Tahiti

Tél : + 689. 460 660

E-mail : moruroaetatou@mail.pf

Site internet : www.moruroaetatou.com

B.P. 5456 98716 Pirae

Papeete le 27 août 2010

COMMUNIQUÉ

Journée internationale contre les essais nucléaires

Le 29 août 2010, à la demande du Kazakhstan, les Nations-Unies célèbrent la première Journée internationale contre les essais nucléaires. L'ambassadeur de ce pays à l'UNESCO vient de demander la création, auprès de l'ONU, d'un Fonds international d'aide aux victimes des essais nucléaires. Moruroa e tatou salue avec ferveur cette initiative et incite les autorités françaises et polynésiennes à soutenir la création de ce fonds.

Le Comité d'indemnisation au complet

En effet, ce 27 août, côté français, le Journal officiel de la République française publie l'arrêté de nomination des membres du « comité d'indemnisation » prévu par la loi Morin. Présidé par une conseillère d'Etat, Mme Marie-Eve Aubin, le Comité est composé de 7 autres membres désignés par les ministres de la santé et de la défense. Le ministre de la défense qui désignait deux membres en son nom propre n'a pas dérogé à sa volonté de limiter au maximum les indemnisations de victimes des essais nucléaires français. Il a nommé le Professeur André Aurengo et M. Roland Masse, tous deux experts attitrés du CEA et connus pour leurs positions sur l'innocuité des faibles doses de radioactivité. Ces deux personnalités n'avaient-elles pas été nommées par M. Jurien de la Gravière en 2007 pour contrer, au nom des Académies des sciences et de médecine, les résultats d'une étude de M. Florent de Vathaire, directeur de recherche à l'INSERM qui avait eu l'outrecuidance de suggérer que quelques 10 à 20 cas de cancers de la thyroïde en Polynésie ne pouvaient s'expliquer que par les retombées des essais nucléaires.

Publication retardée d'une étude sur la santé des vétérans

Autre nouvelle encore plus étonnante, le ministre de la Défense vient de rendre public, le 9 août, un rapport qu'il avait gardé sous le coude pendant 10 mois, c'est-à-dire pendant pratiquement tout le débat parlementaire sur la loi d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Ce rapport Sépia-Santé, remis au ministre de la défense le 12 octobre 2009, traite de la mortalité des personnels militaires ayant été employés sur les sites d'essais de Polynésie. Sans entrer dans l'analyse scientifique de ce rapport, il est utile de savoir que n'ont été examinés que le cas des personnels qui portaient des dosimètres alors que la grande majorité des anciens du CEP, civils ou militaires, n'ont jamais porté le moindre appareil de mesure de radioactivité. De plus, les personnels civils polynésiens ainsi que les personnels du CEA n'ont pas été examinés dans le cadre de cette étude Sépia Santé.

La conclusion de cette étude montre que les « militaires » ont une résistance particulière à la radioactivité puisque le groupe étudié par Sépia-Santé a un taux de mortalité inférieur à la moyenne nationale française ! Question cependant : comment peut-on donner en 2009 des résultats de mortalité fiables alors qu'il y a peu de recul dans le temps et que les maladies radio induites se déclarent souvent, 20 ou 30 ans après une contamination ou une irradiation ?

Mais le rapport Sépia-Santé nous apprend par contre que les chercheurs ont considéré une liste de maladies radio induites bien plus conséquente (26 maladies) et proche des travaux les plus récents de la communauté scientifique internationale que celle retenue par la loi Morin (18 maladies). La liste Sépia-Santé inclut notamment les lymphomes et myélomes, cancers du système sanguin rejetés par la liste Morin, et même des maladies cardiaques non cancéreuses. Le retard de publication de l'étude Sépia-Santé par le ministre de la défense trouve probablement là son explication. Comment M. Morin aurait-il pu justifier devant les parlementaires et les instances polynésiennes sa liste restreinte alors qu'une étude qu'il avait lui-même commanditée et financée proposait une liste beaucoup plus large ?

Décidément, Moruroa e tatou estime que le règlement du contentieux des essais nucléaires doit désormais passer à l'échelon international, tant pour les victimes atteintes dans leur santé que pour les nécessaires réparations environnementales.

Moruroa e tatou